



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 08 Octobre 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

POINT N° 538

VENTE DU RENAULT KANGOO HYDROGENE

Mme la Maire expose :

Début 2018, la ville de Sainte-Marie-aux-Mines a adopté une politique en faveur de la production expérimentale d'hydrogène et s'est progressivement équipé pour cela.

Dans cette perspective, la ville a acheté un véhicule en 2022 : Kangoo hydrogène immatriculé GC-236-ET, mis en circulation le 5/10/2021, acquis par la collectivité en 2022 au prix de 51 000 € TTC dont le kilométrage s'élève à ce jour à 15 000 km env.

La ville de Sainte-Marie-aux-Mines a bénéficié d'une subvention de 6475 € de la part de la Communauté Européenne d'Alsace alors que celle attendue de la Région, pour une somme supérieure, n'a pas abouti.

Aujourd'hui, ce véhicule pose de grands problèmes de gestion pour le maintien de sa double conformité : à l'électrique et à l'hydrogène. Sans quoi, il est interdit de conduire ce véhicule.

La seule gestion actuelle du système d'alimentation hydrogène a un coût jugé trop élevé (entre 6000 et 15 000 €) au regard de l'utilisation et des besoins du service, ce qui présage des coûts de gestion future très élevés également.

Il est précisé que ce bien est en cours d'amortissement (fin prévue en 2030).

Compte-tenu des éléments mentionnés ci-dessus et de la spécificité de ce véhicule hybride (marché déclinant), seule une proposition de rachat a été reçue par le garage HESS à Sélestat.

Ce dernier nous fait une proposition d'achat au prix de 8 500 € TTC.



Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n°8 du 26 mars 2021 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

Considérant que la cession excède 4 600 € et qu'une délibération est donc nécessaire pour autoriser Madame la Maire à céder le véhicule

Considérant que son maintien en circulation représenterait une charge trop importante pour la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame la Maire à vendre en l'état le Kangoo hydrogène pour un prix de 8 500 € TTC au garage HESS à Sélestat.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance,

Nadège FLORENTZ

La Maire
Noëllie HESTIN